

**Modalités d'inscription**  
**Année scolaire 2025/2026**  
**École du PLANAY**

Sont concernés :

- Les enfants qui entrent en petite section de maternelle, soit les enfants nés en 2022,
- Les enfants qui entrent au CP,
- Les nouveaux arrivants sur la commune.

Conformément à la circulaire n 0 91-124 du 6 juin 1991, les inscriptions scolaires se font de la manière suivante :

1) Les parents doivent remplir la fiche d'inscription ainsi que la fiche sanitaire, celles-ci sont disponibles sur notre site : [www.planay.com](http://www.planay.com) ou à l'accueil à la mairie. Elles sont à nous retourner (dûment complétées et signées par les deux responsables légaux) avant le **vendredi 13 juin 2025** accompagnée des documents suivants :

- Copie du livret de famille : page des parents et de l'enfant concerné par l'inscription ;
- Copie du justificatif de domicile : facture de moins de 3 mois à l'adresse sur le Planay (de préférence eau ou électricité).
- Cas des parents divorcés ou séparés : copie du jugement
- Pour les nouveaux arrivants sur la commune : copie du certificat de radiation

Le retour des documents peut se faire :

- Par mail, à l'adresse suivante : [mairie@planay.com](mailto:mairie@planay.com).
- A l'accueil de la mairie sur les horaires d'ouverture du secrétariat

**ATTENTION !** Les pages scannées doivent être complètes et lisibles. (**EVITER LES PHOTOS**)

A réception du **dossier complet**, un certificat de préinscription vous sera envoyé par mail.

2) Munis du certificat de préinscription, les parents doivent ensuite prendre rendez-vous avec la Directrice et se présenter à l'école primaire pour les inscriptions définitives **entre le 12 mai et le 06 juin 2025.**

Rendez-vous à prendre par mail : [ce.0730573b@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0730573b@ac-grenoble.fr) ou par téléphone : **04.79.22.05.08**

L'inscription de l'enfant sera enregistrée sur présentation :

- du certificat d'inscription délivrée par la mairie
- du carnet de santé

Le Maire,

Jean-René BENOIT